



la lettre électronique du Chantier

... sommaire

édito par Alain Régnier, calendrier, actualité : restitution en Sorbonne de l'enquête menée auprès des sans-abri, mission Girard, états généraux du logement en Île-de-France, actualité internationale : les "TD" du chantier en Finlande, brèves, actualité de l'habitat indigne, les news du réseau.

... calendrier

14 septembre - Paris :

Audition d'Alain Régnier, préfet délégué général par le Docteur Vincent Girard dans le cadre de sa mission sur « la santé des personnes sans chez soi »

15-17 septembre - Toulouse :

Congrès USH « Logement et société : les enseignements de la crise » et salon H'Expo

18 septembre - Paris :

Conférence européenne de recherche sur le sans abrisme organisée par la FEANTSA à l'espace Reuilly

21 septembre - Paris :

Réunion de travail avec le collectif associatif et Benoist Apparu, secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme, sur la politique de l'hébergement et du logement adapté

23 septembre - Paris :

Restitution en Sorbonne d'une enquête sur le thème de la prise en charge des personnes à la rue, notamment en cas d'épisode climatique extrême

1er octobre 2009 - Paris :

Journée de réflexion et d'échanges organisée par le ministère de la Santé et des Sports, sur le thème : le « rétablissement » un outil pour la santé des personnes sans chez soi ?

15 octobre - Lille :

Déplacement de Benoist Apparu, secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme (signature de conventions sur l'intermédiation locative)

21 octobre - Paris :

Les ateliers de l'Anah dont un est consacré à « L'humanisation des centres d'hébergement en pratique »

suite du calendrier page 4

... édito

L'accès aux soins des personnes sans-abri est un des aspects fondamentaux à prendre en compte dans le travail de refondation du dispositif d'hébergement et de logement adapté que nous avons engagé avec le secteur associatif. L'enquête que nous avons conduite en mars dernier auprès de 255 personnes à la rue, en partenariat avec six associations, et dont les résultats ont été récemment restitués en Sorbonne, a bien montré que la demande de soins était très forte chez les personnes interrogées (48% d'entre elles) et venait avant la demande d'hébergement (45%). De même, les diagnostics territoriaux de l'hébergement et du logement adapté élaborés sous le pilotage des DDASS, témoignent du problème grandissant de la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques. Même s'il est difficile d'obtenir des données précises, on sait que la proportion de personnes à la rue souffrant de tels troubles est considérable. C'est aussi le constat que je dresse après ma quarantaine de déplacements sur le terrain partout en France. Face à cette situation, l'enjeu est double : il s'agit à la fois de garantir l'accès aux soins des personnes sans-abri et de créer une offre de logement adapté pour les personnes souffrant de troubles de santé, en particulier de troubles psychiques. Dans ce domaine, nous ne partons pas de zéro, l'Etat a déjà mis en place des solutions qui ont fait leurs preuves : les lits halte soins santé, les lits d'accueil médicalisés, les permanences d'accès aux soins, les maisons-relais/pensions de famille (avec près de 7 000 places à ce jour, et un objectif de 15 000 places en 2012). Il faut s'appuyer sur ces actions pour poursuivre l'effort, mais il faut aussi trouver de nouvelles solutions innovantes. Le 1er octobre dernier, à l'initiative du Docteur Vincent Girard, psychiatre à Marseille, qui a été missionné par le ministre de la santé et des sports pour faire des propositions sur la santé des personnes sans « chez soi », était organisée une journée d'échanges autour du concept de « rétablissement » qui est une nouvelle forme de prise en charge des personnes atteintes de troubles psychiques. Elle privilégie l'autonomie des personnes et l'intégration dans la communauté, et accorde la priorité au logement des personnes dans une logique de « logement d'abord » (housing first). C'est sans nul doute une des pistes à explorer dans le cadre des travaux qui seront remis à Benoist Apparu, secrétaire d'Etat en charge du Logement et de l'Urbanisme.



Alain Régnier
préfet, délégué général

... mission Girard

Des propositions pour améliorer la santé des personnes sans chez soi

En avril 2009, Roselyne Bachelot, ministre de la Santé et des Sports, a confié une mission au docteur Vincent Girard, psychiatre, sur la santé des personnes sans-chez-soi. L'objectif : identifier les freins à l'accès aux soins des personnes sans domicile fixe, faire des propositions pour améliorer leur prise en charge (tant sur le plan psychique que somatique), et mettre en oeuvre des solutions innovantes. Cette mission va dans le sens du travail interministériel développé dans le cadre du Chantier national prioritaire, qui a permis en 2009 de poursuivre le développement d'équipes mobiles psy, et le lancement d'un appel à projet pour mettre en place des PASS (permanence d'accès soins - santé) dans les hôpitaux psychiatriques. Les pistes explorées par le Dr Girard sont multiples, et visent notamment à mieux coordonner les services existants, à soutenir les actions communautaires basées sur l'auto organisation-régulation, ou encore à réduire les risques liés aux addictions. Le docteur Girard s'appuie sur son expérience de médecin très engagé sur le terrain à Marseille, sur ses visites de structures innovantes où la participation des personnes hébergées est forte (comme le GAF à Toulouse ou CASA à Avignon), ou encore sur les pratiques étrangères « housing first » (logement d'abord) menées aux Etats-Unis ou au Canada.

>>> Pour en savoir plus :

<http://sanschezsoi.sante.gouv.fr/>

... actualité

Restitution en Sorbonne de l'enquête menée en mars 2009 auprès des personnes à la rue

Le Chantier national prioritaire organisait le 23 septembre 2009 en Sorbonne la restitution des résultats de l'enquête conduite en mars dernier auprès des personnes à la rue. Plus de 250 personnes (bénévoles, travailleurs sociaux, responsables associatifs, représentants des services de l'Etat) venant de toute la France ont participé à cet événement, qui rassemblait également, autour d'une table ronde, Etienne Pinte, député des Yvelines, Jean-Yves Le Bouillonnet, député-maire de Cachan, Fabrice



Heyriès, directeur général de l'action sociale, Hervé de Ruggiero, directeur général de la FNARS, Didier Cusserne, délégué général d'Emmaüs, Freek Spinnewijn, délégué général de la Fédération européenne des associations nationales d'aide aux sans-abri. Didier Piard, directeur de l'action sociale de la Croix Rouge Française animait les débats. Anne Laporte, directrice de l'Observatoire du Samusocial de Paris, a présenté dans un premier temps les résultats de cette enquête dont l'objectif était de recueillir l'avis des personnes sans-abri sur le dispositif de veille sociale, les hébergements et la prise en charge en cas de

grand froid (cf. **la synthèse en feuillet joint**). Première du genre, cette initiative partenariale pilotée par le préfet Alain Régnier, avait été rendue possible grâce à la collaboration de la Croix Rouge française, du Samusocial de Paris, de l'Ordre de Malte, de la Fondation Armée du Salut et des Restos du Coeur, qui ont mobilisé leurs équipes mobiles pour interroger aléatoirement des personnes rencontrées au cours de leurs marau-



des. Plus de 250 questionnaires ont pu être recueillis. La table-ronde et le débat très riche ont permis de confronter les résultats de l'enquête à la réalité vécue par les professionnels et les bénévoles, et de dégager des pistes d'amélioration à mettre en oeuvre dans la cadre de la refondation récemment engagée.



... actualité : les états généraux du logement en IdF

Dans le prolongement des premiers états généraux (mai 2008) dont les propositions ont été concrétisées dans la loi MLE du 25 mars dernier, Daniel Canepa, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, a souhaité poursuivre la réflexion

Le préfet Daniel Canepa a installé, jeudi 17 septembre 2009, le comité de pilotage des « États généraux du logement en Ile-de-France ». La démarche ainsi engagée vise à formuler, d'ici février 2010, des propositions concrètes, ambitieuses et innovantes pour permettre le

développement de l'offre de logement en Ile-de-France à travers la construction neuve mais aussi l'accès au logement et de lever les blocages rencontrés en ces domaines. Pilotée par le Préfet de région, la réflexion s'organisera sous la forme de deux groupes

thématiques qui se réuniront entre septembre 2009 et février 2010 : « Poursuivre et développer la construction neuve de logement au travers du projet "grand Paris" » ; « Développer l'offre de logement en permettant l'accès de tous au logement ».

Les « TD » du Chantier national prioritaire

Cinquième étape de notre série de télégrammes diplomatiques (« TD ») présentant des expériences étrangères en matière de politiques en faveur des personnes sans-abri ou mal logées : la Finlande

Gouvernance

Dans ce pays fortement décentralisé, ce sont les municipalités (415 au total) qui ont la responsabilité d'aider les personnes rencontrant des difficultés sur le marché immobilier. Différentes formes d'hébergement et de soutien ont été développées au niveau local : foyers d'urgence, auberges, logements de transition, unités de traitement, résidences avec accompagnement social, etc. Certaines de ces structures sont gérées par les communes elles-mêmes, mais les municipalités achètent aussi de nombreux services aux acteurs associatifs. Les communes offrent également des services de consultation et d'orientation en matière de logement et gèrent des centres de jour.

La politique du logement relève du ministère de l'environnement, qui définit les politiques et prépare la législation en la matière. Le Centre de financement et de développement du logement (ARA), opérant sous la tutelle de ce ministère, est chargé de la mise en oeuvre de cette politique au plan national. Parmi ses missions, l'une des plus importantes consiste à financer la construction de logements locatifs subventionnés (logements sociaux), notamment en accordant des prêts aux municipalités ou aux sociétés de logement à but non lucratif.

Mesure du phénomène et recensement

Au milieu des années 1980, le nombre de personnes sans domicile fixe s'élevait à presque 20 000 pour une population de 5 millions d'habitants. Des politiques ciblées ont permis de réduire ce nombre de moitié en dix ans. Le centre national de financement et de développement du logement (ARA) réalise annuellement un recensement du nombre de SDF à l'aide d'un questionnaire adressé aux communes. D'après l'enquête effectuée en novembre 2007, le pays compte 7 300 personnes céliba-

taires sans domicile fixe (contre 7 400 en 2006) et 300 familles sans logement (légèrement supérieur au chiffre de l'année d'avant). Le phénomène des SDF est avant tout un problème de grandes villes ; 75 % des SDF sont concentrés dans dix communes du pays et plus de 50 % vivent dans la région de Helsinki.

Une stratégie exemplaire et volontariste en matière de « logement d'abord »

Le gouvernement finlandais a lancé un programme d'action pour la période 2008-2011 avec pour objectif de réduire de moitié le nombre de SDF « de longue durée ». Le programme se focalise sur les dix plus grandes villes du pays, où vit la majorité des sans-abri. Il met l'accent sur les mesures préventives ainsi que sur le développement de nouvelles solutions de logement permettant aux personnes ayant des problèmes multiples d'avoir accès à un hébergement durable. L'objectif est de minimiser le recours à des formes d'hébergement temporaire et d'orienter les personnes, autant que possible, vers des solutions d'hébergement plus durables. La ville d'Helsinki, la plus touchée par le problème des sans-abri, a développé un dispositif en ce sens offrant, en dehors de l'accueil d'urgence, trois formes d'hébergement :

- de petits appartements indépendants pour les personnes ayant besoin d'assistance pour avoir accès à un logement mais qui sont capables de vivre de manière plus ou moins autonome ;
- des logements avec accompagnement social pour les personnes souffrant notamment de problèmes psychiques ou d'addictions (logements en groupe pour deux à quatre personnes) ;
- des résidences d'insertion avec entre 9 et 28 chambres individuelles ainsi que des espaces communs visant les personnes avec des besoins de prise en charge importants. Le séjour dans ces résidences peut être durable mais l'objectif est que la personne puisse être orientée vers un appartement individuel après un an et demi ou deux ans.

Signature de conventions sur l'intermédiation locative à Lille

Benoist Apparu, secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme s'est rendu à Lille jeudi 15 octobre 2009 pour rencontrer les acteurs publics et privés de la politique du logement, de l'hébergement et de l'urbanisme. Dans le cadre de son déplacement, le ministre a signé les premières conventions entre l'Etat et des associations pour la mise en place de l'intermédiation locative visant à mobiliser des logements dans le parc privé.

Les chiffres du DALO à fin août

- 109 294 recours avaient été déposés (dont 63% en Île-de-France),
 - 32 586 recours avaient fait l'objet d'une décision favorable des commissions de médiation,
 - Parmi les ménages ayant déposé un recours, 14 671 étaient effectivement hébergés ou logés fin août.
- Le recours hébergement reste marginal par rapport au recours logement (8% des recours déposés).

Remise des conclusions du groupe de travail DALO IdF

Le groupe de travail "Bouchet II" présidé par Paul Bouchet, président d'honneur d'ATD-Quart-Monde, mis en place par le ministre du Logement pour formuler des propositions d'amélioration dans la mise en oeuvre du DALO en Île-de-France, a remis ses conclusions le 24 septembre dernier. Le groupe pointe notamment l'harmonisation du fonctionnement des commissions de médiation, l'organisation de la transparence en matière d'enregistrement de la demande de logement social, l'instauration des conditions propices à l'accès au logement des ménages prioritaires, le développement de l'offre, et l'organisation de la responsabilité entre l'Etat et les acteurs locaux.

... actualité de l'habitat indigne

DALO & habitat indigne

Le guide des bonnes pratiques des commissions de médiation, est publié en ligne sur le site du ministère du logement. Parmi les motifs de recours, deux sont liés à l'état du logement : le caractère impropre à l'habitation, insalubre, ou dangereux (15 % des motifs de recours) d'une part et le caractère non-décent, lorsque le demandeur est handicapé ou a à sa charge une personne handicapée ou un enfant mineur (10 % des motifs de recours) d'autre part.

Le guide des bonnes pratiques précise l'articulation nécessaire entre le DALO et les outils juridiques de lutte contre l'habitat indigne ou non-décent, le DALO devant être subsidiaire.

Depuis la loi du 25 mars 2009, lorsque le requérant indique l'un de ces motifs, la commission doit statuer au vu d'un rapport de visite de la DDASS, du SCHS ou d'un opérateur. Lorsque le rapport conclut au motif impropre à l'habitation, insalubre ou dangereux, ou ne répondant pas aux caractéristiques de la décence, les autorités publiques compétentes instruisent, sans délai la mesure de police ad hoc, indépendamment de la décision de la commission de médiation.

Si le logement est déjà frappé d'une mesure de police, un rapport présentant l'état d'avancement de la mesure sera produit, et l'application effective de la mesure de police sera réactivée si besoin, par substitution du maire ou du préfet au propriétaire défaillant, et à ses frais : travaux d'office, hébergement temporaire dans l'attente de la réalisation des travaux ou relogement définitif.

Le nouvel article L. 521-3-6 du code de la construction et de l'habitat donne désormais au préfet et au maire les mêmes prérogatives que celles que détient le préfet au titre du DALO, pour reloger définitivement les occupants d'un logement frappé d'une interdiction définitive d'habiter : désignation d'un organisme, voire attribution d'un logement.

>>> Pour en savoir plus :

http://www.logement.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=1174

Un rapport sur l'habitat indigne dans les DOM

Par lettre du 6 avril 2009, le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, le ministre de la Santé et des Sports, le ministre du Logement et le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, ont confié une mission à Monsieur Serge Letchimy, député de la Martinique, afin de relancer la lutte contre toutes les formes d'habitat insalubre ou indigne, adaptée au contexte institutionnel de l'outre-mer. En effet lors de la conférence nationale du logement social outre-mer, le groupe de travail avait conclu à la nécessité de « mettre à plat » les procédures de lutte contre l'habitat indigne. Ce rapport, indique que l'habitat indigne, sans être spécifique aux DOM, y est proportionnellement nettement plus présent : 50 000 logements au minimum, abritant plus 150 000 personnes environ, et propose de nombreuses orientations.

>>> Pour en savoir plus :

<http://www.outre-mer.gouv.fr/?l-habitat-insalubre-et-indigne-dans-les-departements-et-region-d.html>

... le réseau

Mouvements au sein du réseau des correspondants du Chantier

06 - Alpes Maritimes : Eric FASILLE (Sous-préfet ville) remplace Eric Djamakorzian, **08 - Ardennes** : Béatrice OBARA (Sous-préfète) remplace Eric Cluzeau, **31 - Haute Garonne** : Yann LUDMANN (Sous-préfet) remplace Bruno André, **39 - Jura** : Christelle PUSLECKI (chargé de mission DDASS) remplace Raphaëlle Faivre

... calendrier

... suite

22 octobre – Paris :

Les entretiens de l'habitat / Anah. « Quel habitat privé pour l'après-crise ? »

23 octobre – Danemark :

Conférence européenne organisée par la FEANTSA à Copenhague sur le thème « partager le pouvoir, travailler ensemble »

28 octobre – Paris :

Réunion plénière de restitution des travaux menés dans le cadre du chantier de refondation du dispositif de l'hébergement et du logement adapté.

26 octobre-7 novembre - Paris :

Présentation de l'exposition « Exister », projet photographique d'Arthur Jarreau et David Jacobowwicz (vernissage le 28 octobre)

4 novembre – Paris :

6ème journée d'échanges des correspondants départementaux du Chantier salle Laroque

la lettre électronique du Chantier est une publication du "Chantier national prioritaire 2008 - 2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées".

Responsable de la publication : Alain Régnier, Préfet, délégué général

Rédacteur en chef : Manuel Demougeot

Ont collaboré à ce numéro : Marie-Françoise Lavieville, Noémie Houard, Catherine Ganey, Marine Rosset, Martin Choutet, Guillaume Nungesser.

ISSN 1967 - 7928

n° 6
20 octobre
2009





Enquête auprès des personnes à la rue rencontrées par les équipes mobiles

Utilisations du dispositif de veille sociale & attentes des personnes rencontrées

L'enquête

Dans le cadre du Chantier national prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées, une enquête intitulée « Les associations à l'écoute des personnes à la rue » a été menée du 2 au 9 mars dernier. Six associations participant au groupe de réflexion piloté par le Préfet délégué général Alain Régnier sur les conditions de prise en charge des personnes sans-abri en cas de grand froid, ont collaboré au projet en mobilisant leurs équipes de maraude afin qu'elles interrogent aléatoirement, par le biais d'un questionnaire, les personnes rencontrées et répondent elles-mêmes à un questionnaire sur leur fonctionnement (ces deux questionnaires ont été préétablis par les associations).

Qui sont les personnes sans-abri rencontrées ?

L'enquête à destination des personnes à la rue a permis de recueillir l'avis de **255 personnes sans-abri rencontrées** lors des maraudes, dans **30 départements différents**.

Les personnes rencontrées sont âgées de 16 à 76 ans, **la moyenne d'âge est de 38 ans**. Les personnes ayant répondu sont pour **86% des hommes**. La majorité des personnes rencontrées **vit seule**, et **près d'un tiers possède un animal de compagnie**.

Elles ont perdu leur logement depuis une période allant d'1 semaine à 35 ans, **la moitié est sans logement depuis moins de 3 ans**. Parmi les lieux où elles dorment le plus souvent, l'espace public (rue, gare,...) est cité par 60 % d'entre elles, le squat par 35 %, le centre (d'urgence, foyer, accueil de nuit) par 22 %, les tiers (amis, ...) par 16 %, et l'hôtel par 9 %.

Enfin, près des trois quarts des personnes ont une ou plusieurs sources de revenu (RMI, AAH, mendicité), **14 % ne vivent que de la mendicité**.

Les jeunes (16 - 25 ans)

Dans cette enquête, aucun jeune n'a été rencontré à Paris. La moyenne d'âge des jeunes répondants est de 21 ans. Ils vivent plus fréquemment que leurs aînés en groupe, avec des animaux de compagnie. Ils dorment peu dans les espaces publics investissant principalement des squats. Plus de la moitié d'entre eux a une source de revenu, et 30 % ne vivent que de la mendicité. Peu utilisateurs des dispositifs d'urgence sociale (appel au 115 et hébergement d'urgence), ils sont en grande majorité demandeurs d'un regroupement des divers services d'aide aux personnes sans-abri en un même lieu.

Dispositif de veille sociale : critiques et attentes

• le 115

On observe que **le numéro d'urgence du 115 est peu utilisé** : dans les 12 derniers mois, un quart des personnes interrogées n'a jamais appelé le 115, et 40 % appellent peu fréquemment.

Les non-appelants du 115

Les non-appelants sont en majorité plus âgés que les appelants et sont en moyenne sans logement depuis plus longtemps. Ils dorment plus souvent dans les espaces publics, et, lorsqu'ils ont un quartier précis pour vivre, ils sont plus nombreux que les appelants à avoir une aide du voisinage. Ils critiquent beaucoup plus les centres d'hébergement (sentiment d'enfermement, mauvaise organisation, manque de sécurité), et sont moins nombreux à être en demande d'hébergement auprès des équipes mobiles.

• les équipes mobiles : comparaison entre les attentes des sans-abri et les objectifs des équipes

Attentes des sans-abri

Nourriture	84 %
Réconfort	79 %
Couvertures	62 %
Soins	48 %
Hébergement	45 %

Objectifs des membres des équipes

Apporter du réconfort	93 %
Satisfaire les besoins matériels	93 %
Mettre à l'abri et orienter	88 %
Informier	76 %
Soigner	31 %
Rendre autonome	17 %

Les missions que se fixent les membres des équipes mobiles (apporter du réconfort, satisfaire les besoins matériels) **semblent répondre aux attentes exprimées par les personnes sans-abri.**

Cependant, concernant la mise à l'abri et les soins, les objectifs des maraudeurs diffèrent des **bénéficiaires, qui recherchent comparativement plus de soins et moins d'hébergement.**

• les centres d'hébergement d'urgence : les critiques des sans-abri

Critiques des sans-abri envers les centres d'hébergement d'urgence

Manque d'intimité	52 %
Endroits peu propices au repos	46 %
Manque d'hygiène	38 %
Manque de sécurité	38 %
Mauvaise organisation	36 %
Problème avec les autres hébergés	36 %
Sentiment d'enfermement	35 %
Problème avec les équipes d'accueil	20 %
Nourriture de mauvaise qualité	15 %

Les deux critiques les plus fréquentes des personnes sont le manque d'intimité et le fait que les centres soient peu propices au repos.

• les services hors hébergement : quels besoins ?

La majorité des personnes à la rue souhaiterait que, outre les lieux d'hébergement, **plus de lieux d'hygiène** soient mis à leur disposition. La moitié d'entre elles est, de surcroît, en demande d'**aide pour les démarches administratives**.

Elles souhaiteraient par ailleurs que les divers **services** qui leur sont destinés soient **regroupés en un même lieu**.

Expression des besoins des sans-abri (au delà de l'hébergement)

Lieux d'hygiène	58 %
Aide aux démarches administratives	50 %
Accueil de nuit	42 %
Accueil de jour	41 %
Soins	41 %
Ecrivain public	14 %

La prise en charge par grand froid

• l'avis des personnes sans-abri rencontrées sur la mise à l'abri obligatoire

Opinions sur la mise à l'abri obligatoire

Contre	35 %
Totalement favorable	27 %
Favorable dans certains cas	19 %
Pas d'avis	9 %
Contre dans certains cas	8 %
Non renseigné	2 %

L'analyse des profils des répondants montre que, d'une part, les personnes qui ont tendance à être contre la mise à l'abri obligatoire en cas de grand froid sont celles qui critiquent les hébergements, et celles qui se sont habituées à dormir régulièrement à la rue (tout en allant parfois en centre).

D'autre part, les personnes qui ont tendance à être favorables à la mise à l'abri obligatoire en cas de grand froid, sont celles qui fréquentent régulièrement les hébergements d'urgence, et celles qui recherchent des abris alternatifs à la rue (hôtel, gare).

• la mise en application du protocole grand froid : l'avis des équipes mobiles

La majorité (80 %) des personnes des équipes mobiles ayant répondu à l'enquête (voir encadré ci-dessous) déclare connaître le protocole d'intervention grand froid, mais un peu moins de la moitié (48 %) déclare l'appliquer systématiquement.

Les membres des équipes mobiles soulignent que les autres acteurs concernés par ce dispositif (le SAMU médical, les pompiers, la police) ne connaissent pas le protocole. Cette méconnaissance engendre des difficultés de coordination et complexifie les relations avec ces autres professionnels de l'urgence sociale.

Enquête auprès des membres des équipes mobiles

Sur l'ensemble des membres des équipes de maraudes sollicités, 321 ont répondu au questionnaire répartis dans 35 départements.

Plus de la moitié des répondants à l'enquête (56 %) ne travaille qu'en période hivernale.

La grande majorité des maraudeurs interrogés (91 %) déclare avoir des difficultés pour orienter les personnes. Les difficultés les plus fréquemment citées sont le refus des personnes rencontrées d'être prises en charge (82 %), l'absence de places d'hébergement disponibles (65 %) et une offre d'hébergement inadaptée aux besoins des personnes (49 %).

Des enseignements pour l'action

>>> Il ressort de l'enquête que le dispositif d'accueil et d'hébergement n'est globalement pas adapté aux attentes des personnes rencontrées par les équipes de maraude, ce qui paraît plaider en faveur de la mise en place d'une offre de services plus accessible, plus souple et plus diversifiée.

>>> Globalement, l'action des équipes mobiles semble être en accord avec les besoins des personnes rencontrées. Ces besoins ne portent cependant pas principalement sur l'hébergement, et la grande majorité des maraudeurs se heurte à des refus de prise en charge. La forte demande de soins des personnes rencontrées et le manque de collaboration avec les autres acteurs concernés, souligné par les maraudeurs, incitent à renforcer la pluridisciplinarité des équipes et à améliorer la coordination.

Remerciements

Cette enquête a pu être réalisée grâce au concours des équipes mobiles de la **Croix Rouge française**, du **Samusocial de Paris**, des **Restos du Coeur**, de la **Fondation Armée du Salut** et de **l'Ordre de Malte**. Le **Collectif des Morts de la Rue** a également participé à l'élaboration des questionnaires.

L'analyse des résultats a été effectuée par l'Observatoire du Samusocial de Paris (Anne Laporte, Amandine Arnaud, Edouard Gardella), et la Croix Rouge française (Juliette Laganier, Juliette Cardoso), avec le soutien de la Direction générale de l'action sociale.



croix-rouge française

samusocial de Paris
Observatoire



ORDRE DE MALTE
FRANCE

SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

